

DELIBERATION N° 2015/55

Modifiant la délibération n° 2014/130 relative à la constitution et à la composition des commissions municipales, et désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs –
Ville de Dumbéa

Le conseil Municipal de la ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 26 février 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes,

VU la délibération n° 2014/130 du 11 avril 2014 relative à la constitution et à la composition des commissions municipales, et désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs– Ville de Dumbéa,

VU le jugement du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie en date du 9 octobre 2014,

VU la note explicative de synthèse n°2015/17 du 19 février 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les représentants ou les délégués au sein des commissions municipales et des organismes extérieurs.

ARTICLE 2 /

L'article 2 de la délibération n° 2014/130 précitée, est modifié comme suit :

Au lieu :

« ARTICLE 2/

De fixer à dix (10) le nombre de commissions municipales permanentes telles que définies ci-après :

...

Commission n°2 : **Sports – Culture – Animations – Vie Associative**

7 membres dont la composition est la suivante :

NOM	Prénom
TUIHANI	Sylvia
UKEIWE	Marie-Laure
TSING TING	Tamara
MICHEL	Ericka
WAHEO	Ernest
BARREAU	Virginie
TESAN	Alain

...

Commission n°5 : **Éducation – Jeunesse**

7 membres dont la composition est la suivante :

NOM	Prénom
BLANQUET	Amanda
MICHEL	Ericka
TAUTUU	Amasio
UKEIWE	Marie-Laure
MUNI	Vanessa
WAIKATA	Henri
TESAN	Alain

Lire :

« ARTICLE 2/

De fixer à dix (10) le nombre de commissions municipales permanentes telles que définies ci-après :

...

Commission n°2 : **Sports – Culture – Animations – Vie Associative**

7 membres dont la composition est la suivante :

NOM	Prénom
TUIHANI	Sylvia
UKEIWE	Marie-Laure
TSING TING	Tamara
MICHEL	Ericka
WAHEO	Ernest
BARREAU	Virginie
TUIHAMOUGA	Marie-Louise

...

Commission n°5 : **Éducation – Jeunesse**

7 membres dont la composition est la suivante :

NOM	Prénom
BLANQUET	Amanda
MICHEL	Ericka
TAUTUU	Amasio
UKEIWE	Marie-Laure
MUNI	Vanessa
WAIKATA	Henri
TUIHAMOUGA	Marie-Louise

... »

Le reste sans changement.

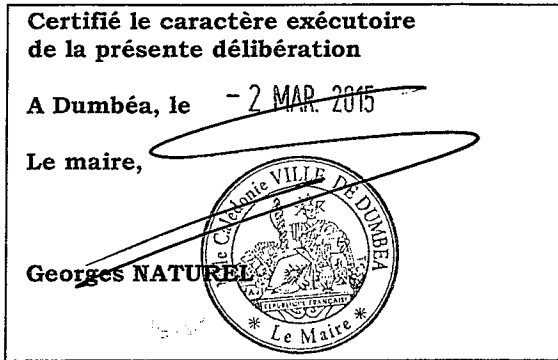
ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

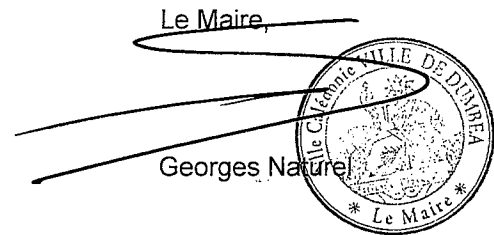
Le maire de la ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République pour la province Sud.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEVRIER 2015



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 26 FEVRIER 2015



DESTINATAIRES :

SAS	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1